Réf. Farde e-Assemblées : 2507950

N° OJ : 33

Projet d'Arrêté - Conseil du 02/10/2023

Objet : Subside 2023 à l'asbl "Association des Commerçants du quartier Bruegel et des Marolles"- Montant : 18.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu les articles 93 et 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2001 y relative;

Vu la délibération du Conseil communal approuvant le budget pour l'exercice budgétaire de 2023;

Vu les crédits inscrits à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de l'exercice budgétaire de 2023;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Octroyer un subside pour un montant de 18.000,00 EUR à l'article 52009/32201 du budget ordinaire 2023 à l'asbl Association des Commerçants du quartier Bruegel et des Marolles, pour le maintien, développement et promotion de la plateforme internet (9.500,00 EUR), l'embellissement du quartier (2.500,00 EUR), des animations et frais de fonctionnement (6.000,00 EUR).

Annexes :